



# LETTRE OUVERTE



SEYSSES le 10 mai 2023

à l'attention du Chef d'établissement du CP SEYSSES,

**Objet : Visionnage des enregistrements vidéo**

Dans un souci de transparence et d'équité, l'**UFAP UNSa Justice** et le **SPS** vous demandent l'autorisation de visionner les enregistrements vidéo des caméras dans la salle de crise lorsque vous décidez d'entamer des procédures administratives à l'encontre du personnel.

Cette demande légitime est en totale adéquation avec le rôle qui est le nôtre de représentant du personnel, en vue d'apprécier la nature de toutes vos démarches à l'encontre du personnel.

De plus, nous vous rappelons, à notre avis, que l'une des fonctions principales, pour lesquelles ont été installées des caméras dans l'enceinte de l'établissement, est de venir en aide aux agents et de les protéger face aux conditions de travail de plus en plus déplorables qu'ils subissent dans l'enceinte pénitentiaire.

L'**UFAP UNSa Justice** et le **SPS** vous demandent par conséquent que vous ne fassiez pas obstacle à notre requête. Si à l'inverse, vous veniez à vous y opposer cela ne ferait que nous conforter dans l'idée que vous émettez des opinions sans la moindre garantie quant à la présomption d'innocence du personnel.

Car l'**UFAP UNSa Justice** et le **SPS** vous rappellent que, si à vos yeux, une demande d'explications n'est pas une forme de sanction disciplinaire, le ressenti pour le personnel en est tout autre.

Enfin, L'**UFAP UNSa Justice** et le **SPS** ont le sentiment profond qu'il serait plus approprié de ne pas faire subir une pression supplémentaire, au travers de procédures qui pour la plupart n'aboutissent pas à une sanction, aux agents vivant déjà avec suffisamment de contraintes au sein des établissements pénitentiaires.

Dans l'attente de votre accord et vous en remerciant par avance, nous vous prions de bien vouloir recevoir nos respectueuses salutations.

Les Secrétaires Locaux **UFAP UNSa Justice / SPS**

Frédéric LE STANC

David MATHIEU